

	<h2>PASS METROPOLE SENIOR</h2>
<b>Date de commercialisation</b>	En vente à partir du 1 <sup>e</sup> juillet 2019.
<b>Type d'abonnement</b>	<p><b>Annuel</b> : Glissant à la validation.  <b>Permanent</b> : Démarrage au 1<sup>e</sup> du mois. Paiement mensuel avec engagement 12 mois minimum prolongé automatiquement sauf résiliation.</p>
<b>Prix</b>	<p><b>Annuel</b> : 364,80 €/an  <b>Permanent</b> : 30,40 €/mois par prélèvement automatique, engagement de 12 mois minimum, sur dossier, adhésion traitée par RTM comme pour le Pass intégral Permanent.</p>
<b>Périmètre</b>	92 communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence
<b>Conditions de délivrance</b>	Profil : Personne âgée de 65 ans et plus, sur présentation d'une pièce d'identité (CNI, Passeport, Carte de séjour) en cours de validité.
<b>Services accessibles</b>	<p>Forfait illimité permet emprunter l'ensemble des réseaux de transports métropolitains dans le périmètre de la Métropole. Identique au Pass Intégral <b>hors TER et LER</b>  <b>Accès aux services</b> : parking-relais sur Aix et Marseille - <b>levélo</b> à Marseille - <b>les abris vélo</b> sécurisés à Aix-en-Provence (Gare routière, Gare SNCF, Krypton, Malacrida, Plan d'Aillane), Simiane, Pertuis, Miramas, Trets - <b>lanavette</b> (liaisons maritimes hors Frioul y compris Ferryboat)</p>
<b>Cibles et arguments vente</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convient aux seniors qui se déplacent fréquemment sur le territoire de la Métropole, au-delà du périmètre local de réseau urbain.</li> <li>• A proposer systématiquement aux Seniors prenant des tarifs combinés ou ceux qui utilisent actuellement le XL</li> <li>• Proposer la version « permanent » qui permet un paiement au mois à 30,40€ après dossier d'adhésion. Engagement mini de 12 mois et résiliation par lettre recommandée. Permet de fidéliser le client.</li> </ul> <p><b>Attention</b> : Maintien des gammes tarifaires seniors « locales » dans les réseaux urbains et interurbains des territoires. Rappel du tarif des Abonnements annuel : <b>Aix en Bus/lebus et Pays d'Aix Mobilité</b> : Gratuit 70 ans et +. En dessous de 70 ans, tarif tous public à 260€-  <b>Bus de l'Etang</b> : 22€/mois à partir de 65 ans, pas de formule annuelle - <b>Ciotabus</b> : 22€/mois à partir de 60 ans, pas de formule annuelle - <b>Libébus/lebus</b> : 210 € plus de 65 ans - <b>Ligne de l'Agglo/ lebus</b> : Gratuit -- <b>RTM</b> : 240 € à partir de 65 ans ou gratuit (non imposable) - <b>Ulysse</b> : 75€ /an + de 60 ans, ou gratuit (non imposable).</p>
<b>Lieux de vente</b>	<p><b>9 Boutiques Mobilité Métropolitaine</b> : Gare routière Saint-Charles, Gare routière d'Aix, Agence Aubagne, Agence Vitrolles, Agence Salon, Agence La Ciotat, Agence Istres, Agence Miramas, Agence Martigues.</p> <p><b>Espaces clients</b> : Stations de métro Castellane, St Charles, Vieux Port, Noailles, Bougainville, La Rose, Ste Marguerite et Espaces Service clients Bourse (6 rue des Fabres 13001 Marseille).</p> <p><b>Distributeurs RTM</b></p> <p><b>En ligne</b> : Attention, possible sur carte Transpass, lacarte ou carte compatible (logo@).  <i>Récupération du titre sur bornes métro RTM, en boutique ou sur pupitre bus (Salon et Aix en bus à partir de septembre).</i>          Pour l'annuel : dès le 1<sup>er</sup> juillet.          Pour le permanent : saisie en ligne complète du dossier d'adhésion et téléchargement des pièces justificatives sur lepilote.com et rtm.fr.</p>
<b>Justificatif à conserver</b>	<p>Justificatif à conserver par la Boutique pour la vente du Pass annuel : Pièce d'identité (CNI, Passeport, Carte de séjour) en cours de validité.</p> <p>Pour l'abonnement permanent, la pièce d'identité est jointe au dossier d'adhésion et conservée par RTM.</p>

## PASS METROPOLE SENIOR

<p><b>Paiement mensuel par prélèvement automatique</b></p>	<p>Même procédure que pour le Pass Intégral Permanent.</p> <p>Dossier d'adhésion à disposition dans les 9 boutiques, agences RTM et points de vente des réseaux + sur lepilote.com et rtm.fr</p> <p>Envoi par courrier (adresse RTM mentionnée sur dossier d'adhésion) ou dépôt du dossier d'adhésion + copies des pièces justificatives dans une des 9 boutiques la Métropole Mobilité ou dans un espace de vente RTM. Enveloppes T mises à disposition dans les boutiques pour envoi du dossier.</p> <p>Dépôt avant le 10 du mois m pour avoir son abonnement au 1<sup>er</sup> du mois m+1, sous réserve de validation du dossier.</p> <p>Un message d'acceptation du dossier est envoyé par email ou sms au client. Dès réception, le client se rend dans une des 9 boutiques de la Métropole Mobilité ou dans un point d'accueil RTM muni de sa carte de transport personnelle pour activer son abonnement. En cas d'absence de carte, la carte est faite au moment du retrait, sur présentation carte d'identité et photo.</p>
<p><b>Paiement en une seule fois</b></p>	<p>Possibilité de paiement par chèque, CB ou espèces.</p>
<p><b>Support</b></p>	<p>Abonnement rechargeable sur lacarte de la Métropole Mobilité et sur toute carte labélisée Optima : Transpass, Pass/Provence, TicketTreize, Odyssee, Bus de l'Etang, Libébus. Rattachement obligatoire de la carte sur ATLAS.</p>
<p><b>Rattachement ATLAS</b></p>	<p>Pour tout chargement de produit, apposer une pastille autocollante « ATLAS » sur le recto de la carte afin d'identifier le rattachement sur le système ATLAS.</p>
<p><b>Cumul de titres sur une carte</b></p>	<p>Dans le cas où un titre JEUNE (valable jusqu'au 30 septembre) est présent sur la carte du client, le titre Pass Metropole ne se déclenche que si la ligne empruntée n'est pas comprise dans le titre JEUNE. Si le titre JEUNE n'est pas entamé, le PASS Metropole se déclenche à la validation prioritairement sur le Pass JEUNE.</p>
<p><b>Remboursement</b></p>	<p>Tout produit non entamé est remboursable auprès d'un guichet l'une des 9 Boutiques Mobilité Métropolitaine.</p> <p>Tout produit entamé est non remboursable et non échangeable quel que soit le réseau émetteur (sauf cas spécifiques décrits dans conditions générales de vente).</p>
<p><b>Précisions sur l'accès aux services</b></p>	<p><b>P+R Marseille</b> : Achat sur lacarte, carte Transpass ou tout autre carte, charger gratuitement un PMT (porte-monnaie électronique).</p> <p><b>P+R Aix</b> : Entrer dans le P+R en prenant un ticket et se présenter au guichet du P+R pour prendre une contre marque de sortie ou télécharger un abonnement P+R.</p> <p><b>Vélos en libre-service</b> : Avec le Pass Métropole, gratuité des frais d'inscription et 1 heure de gratuité à chaque location. Activer l'abonnement et l'inscription sur <a href="http://www.levelo-mpm.fr">www.levelo-mpm.fr</a></p> <p><b>Abris vélo à Aix, Pertuis, Simiane, Miramas, Trets</b> : demander carte d'accès aux abris vélo en boutique ou accueil des P+R.</p>
<p><b>Perte-Détérioration-Vol-Dysfonctionnement A vérifier avec CGV</b></p>	<p>SAV au guichet d'une des 9 Boutiques Mobilité Métropolitaine ou espaces RTM. Forfait reconstitué sur le nouveau support conformément au tarif en vigueur.</p> <p>Carte défectueuse : duplicata réalisé gratuitement. Autres cas : bon pour frais de dossier à 10€.</p>
<p><b>Dysfonctionnement durant le voyage</b></p>	<p>Dans le cas d'un dysfonctionnement du Forfait métropolitain durant le voyage, le client doit acheter un titre à l'unité, dit de substitution, afin d'être en conformité sur le réseau sur lequel il voyage.</p> <p>Pour prétendre au remboursement de ce titre de substitution, il devra se présenter dans un guichet de l'une des 9 Boutiques de la Métropole Mobilité si titre acheté dans l'un des réseaux de transport métropolitain.*</p> <p><i>*Pour faciliter le parcours client, des enveloppes T sont à disposition dans les 9 Boutiques Mobilité Métropolitaine. Le client remplit le formulaire et glisse le B.U. dans l'enveloppe.</i></p>

